



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°49
1^{er} octobre 2015

Décisions du 1^{er} octobre 2015 portant délégation de signature :

*ordre général	P 2
*marchés	P 5
*ressources humaines	P 8
*ordonnateurs secondaires	P 12

DT Nord-Est

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Nancy, le 1^{er} octobre 2015

Décision portant délégation de signature



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée par la décision du 13 juillet 2015, portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 août 2015 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNE, directeur territorial Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DIEUDONNE, délégation est donnée à Monsieur David MAZOYER, adjoint au Directeur territorial, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents visés dans la délégation de pouvoirs du 31 mars 2014 susvisée.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Madame Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michelle LAQUENAIRE à Monsieur Xavier LUGHERINI, adjoint, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DIEUDONNE et de Monsieur David MAZOYER, délégation est donnée à Madame Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4:

Délégation permanente est donnée à :

- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;
- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;
- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;
- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- Elvis MAIRE, adjoint par intérim au chef de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- François HOFF, chef de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul /de l'UTI Moselle ;
- Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;
- Gérard CARBILLET, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI CCB ;
- Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau de l'UTI CCB ;
- Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI CCB,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques, n'excédant pas 3 ans.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature du 2 septembre 2015 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNE
Directeur territorial

SIGNE

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 août 2015 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNE, directeur territorial Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

NOMS	FONCTIONS
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Philippe MOREL en sa qualité de chef du Pôle Ressources et Eco-responsabilité	Secrétaire Général
Jean-Marie HAM et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE en sa qualité d'adjointe	Chef de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
Philippe GOEDERT et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT, Hervé MARNEFFE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier VERMOREL, Daniel BALY en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF et de Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE, Jean-Luc RENARD, en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et de Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest (UTI CMRO)
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Elvis MAIRE en sa qualité d'adjoint par intérim	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardennes (UTI MA)
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Stéphane MUNOS, Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est et de l'Embranchement de Nancy (UTI CMRE-EN)

Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal des Vosges (UTI CV)
Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Thierry BADIER, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Chaumont, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, en sa qualité de chef de l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, Philippe GUYOT, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL, en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Pascal GIROUD, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Saint- Dizier	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne (UTI CCB)

1.2 Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 €HT pour les travaux ;
- à 20 000 €HT pour les fournitures et services.

NOMS	FONCTIONS
Aurore JANIN	Responsable du Pôle Ressources Humaines au secrétariat général
Charlène BIJOU	Responsable du Centre de Ressources au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Xavier LUGHERINI	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Blandine MERTZ	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 2 septembre 2015 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNE
Directeur territorial

SIGNE

Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée par la décision du 13 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 août 2015 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNE, directeur territorial Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée pour signer les actes ci-après :

- Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Les décisions d'octroi des congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- Les ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux et les états de frais correspondants,
- La décision d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel à titre exceptionnel,
- La décision d'autoriser le remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,

- Les autorisations spéciales d'absence suivantes, sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde
 - pour les événements de famille suivants :
 - mariage / PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
 - pour les parents d'élèves
 - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives
 - les autorisations d'absence à titre syndical suivantes :
 - pour siéger au sein des divers organismes et commissions,
 - pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs,
 - les décharges d'activité de service.
 - pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation psychoprophylactique (accouchement sans douleur),
pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.

Dans la limite de leurs attributions et quelle que soit la catégorie de l'agent, aux personnes suivantes :

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à Mme Aurore JANIN, chef du pôle ressources humaines,
- M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HAM, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe,
- M. Olivier VERMOREL, chef de l'arrondissement études et grands travaux et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. VERMOREL, à M. Daniel BALY, adjoint,
- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAQUENAIRE, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint,
- M. Philippe GOEDERT, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. GOEDERT, à M. Hervé MARNEFFE, adjoint,

- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à M. Gérard CARBILLET, adjoint,

Pour le ressort de l'agence de Longeau, à M. Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau et en cas d'absence ou d'empêchement de M. POINSOT, à M. Philippe GUYOT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Saint-Dizier, à M. Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MICHEL, à M. Pascal GIROUD, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Chaumont, à M. Gérard CARBILLET.

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Stéphane MUNOS, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et MUNOS, à M. Alain CAPRION, adjoint.

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MALINGREY et LEMOINE, à M. Bruno ALBERICI, adjoint,

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, à M. Elvis MAIRE, adjoint par intérim.

Pour le ressort de l'agence Meuse-amont, à Elvis MAIRE, chef d'agence par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement d'Elvis MAIRE, à M. Patrice MACEL, adjoint.

Pour le ressort de l'agence Ardennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Frédéric ROGISSART, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et ROGISSART, à M. Henri DUPONT, adjoint.

- M. François HOFF, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF, à Mme Catherine FRANÇOIS, adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF et de Mme FRANÇOIS, à M. Patrick FRANÇOISE, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Metz, à Mme Catherine FRANÇOIS, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence maintenance, à M. Patrick FRANÇOISE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. FRANÇOISE, à M. Claude THIÉBAUT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence exploitation, à M. VUILLAUME, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. RENARD, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HELLE, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 3 septembre 2015 est abrogée.

Article 3:

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNE
Directeur territorial

SIGNE

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 août 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation de Monsieur Didier DIEUDONNE, directeur territorial Nord-Est,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- David MAZOYER, adjoint au directeur territorial ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général ;
- Jean-Marie HAM, chef de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- Olivier VERMOREL, chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à Daniel BALY, adjoint ;
- Philippe GOEDERT, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT à Hervé MARNEFFE, adjoint ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de leur arrondissement ou unité territoriale d'itinéraire de rattachement :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

La décision portant délégation de signature du 2 septembre 2015 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNE
Directeur territorial

SIGNE

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Secrétariat Général / Centre de ressources	Charlène BIJOU et en cas d'absence ou d'empêchement de Charlène BIJOU, Philippe MOREL en sa qualité de chef du pôle ressources et éco-responsabilité
Ressources humaines	Aurore JANIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Aurore JANIN, François STOFFEL en sa qualité de chef du pôle gestion de proximité
Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY en sa qualité d'adjoint
Arrondissement Développement de la Voie d'eau	Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier LUGHERINI, Michelle LAQUENAIRE en sa qualité de chef d'arrondissement
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Blandine MERTZ et en cas d'absence ou d'empêchement de Blandine MERTZ, Maryan KOLANEK en sa qualité de chef de la cellule maintenance et surveillance des ouvrages
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Patricia BOUDIERE en sa qualité d'adjointe
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint
Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardenes	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Elvis MAIRE en sa qualité d'adjoint par intérim au chef de l'UTI Meuse-Ardenes

<p>Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy</p>	<p>Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Stéphane MUNOS, Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint</p>
<p>Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle</p>	<p>François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement François HOFF, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF et Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE et Jean-Yves HELLE, Jean-Luc RENARD en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson</p>
<p>Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges</p>	<p>Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint</p>
<p>Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal entre Champagne et Bourgogne</p>	<p>Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Frédéric POINSOT en sa qualité de chef de l'agence de Longeau</p>